

Service instructeur

DEAA - service attractivité des territoires

Service consulté

**CONTRAT DE PLAN ETAT REGION 2015 2020
AVENANT A LA CONVENTION DU 20 OCTOBRE 2015
RELATIVE AU PROJET MATERIAUX S3
PORTE PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

Résumé : Dans le cadre du CPER 2015/2020, le Département soutient le Centre National de la Recherche Scientifique pour la réalisation du projet "Matériaux S3" à hauteur de 200 000 €. Le présent rapport propose de modifier par avenant le plan de financement du projet afin de permettre l'acquisition d'un matériel supplémentaire sans modifier le montant de l'aide totale départementale. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission de l'aménagement du territoire et tourisme lors de sa réunion du 9 mars 2018.

Dans le cadre du CPER 2015-2020, par délibération n° CP-2015-8-2-4 de la Commission Permanente du 11 septembre 2015, le Département s'est engagé à soutenir le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) pour la réalisation du projet « Matériaux S3 » à hauteur de 200 000 €, à savoir :

- 100 000 € pour l'acquisition d'un NanoRaman InfraRouge installé à l'institut franco-allemand de recherches de SAINT-LOUIS,
- 100 000 € pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage (MEB) haute résolution, installé au sein de l'Université de Haute-Alsace.

Une convention y afférente a été signée par le Département et le CNRS le 20 octobre 2015.

Ce projet consiste à soutenir une recherche d'excellence dans le domaine des matériaux et des nanosciences afin de participer à la formation des ingénieurs de demain, tout en accompagnant les entreprises dans leurs projets de recherche, de développement et d'expertise.

Le montant total de l'opération s'élève à 3,889 M€ dont 3,089 M€ inscrits au CPER et 0,800 M€ pris en charge par le FEDER. La répartition entre les financeurs est la suivante :

Etat	1 435 000 €
Région	627 000 €
Département du Haut-Rhin	200 000 €
m2A	456 000 €
Eurométropole de Strasbourg	371 000 €
FEDER	800 000 €
Total	3 889 000 €

Proposition d'avenant

1. NanoRaman

La subvention de 100 000 € soutenant l'acquisition d'un NanoRaman (pour un coût total de 333 000 €) a déjà été versée sur présentation des justificatifs selon la répartition suivante :

Etat	35 000 €
Département du Haut-Rhin	100 000 €
FEDER	38 000 €
ISL	160 000 €
Total	333 000 €

2. Microscope électronique à balayage (MEB)

Le coût définitif du MEB s'élève à 520 000 €, soit 180 000 € en dessous du budget prévisionnel qui était de 700 000 €. Le Département s'est engagé à participer à hauteur de 100 000 €.

3. Objet de l'avenant : acquisition d'un Microscope confocal

Afin de compléter ces deux équipements et suite à la demande du CNRS, il est proposé que la convention fixant le plan de financement soit modifiée par avenant afin de permettre d'acquérir un microscope confocal pour un coût de 230 000 €, sans que la participation du Département soit modifiée (100 000 €). Cela permettrait au CNRS de ne pas perdre l'entier bénéfice de la subvention accordée en 2015 tout en faisant l'acquisition d'un équipement supplémentaire.

Le plan de financement pourrait être modifié comme suit :

	Modifications		
	MEB	MEB	M. Confocal
	Initial en €	Modifié en €	En €
m2A	211 000	66 710	144 290
CD 68	100 000	74 290	25 710
FEDER	175 000	175 000	0
CNRS	114 000	114 000	0
IS2M	100 000	90 000	60 000
Total	700 000	520 000	230 000

En conclusion, je vous propose :

- d'autoriser la modification de l'objet du projet « Matériaux S3 », porté par le Centre National de la Recherche Scientifique dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020, sans modifier le montant total de l'aide départementale de 200 000 € accordée par la Commission Permanente le 11 septembre 2015 et formalisée dans le cadre d'une convention signée par le Département du Haut-Rhin et le Centre National de la Recherche Scientifique le 20 octobre 2015, portant l'opération de deux projets d'acquisition à trois projets d'acquisition ;
- d'autoriser la nouvelle répartition de l'aide départementale comme ci-dessous :
 - une subvention de 100 000 € pour l'acquisition d'un NanoRaman Infrarouge, déjà versée en totalité,
 - réduction, sur demande du bénéficiaire, de la subvention de 100 000 € pour l'acquisition d'un microscope électronique à balayage à 74 290 €,
 - attribution d'une subvention de 25 710 € pour l'acquisition d'un microscope confocal,
- d'approuver l'avenant n°1 à la convention du 20 octobre 2015 relative au versement de deux subventions d'investissement au Centre National de la Recherche Scientifique pour la réalisation du projet « Matériaux S3 » dans le cadre du Contrat de Plan Etat/Région 2015/2020, joint en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à le signer. Cet avenant modifie l'objet et le plan de financement du projet et autorise la participation du Département au financement de trois équipements au lieu de deux, pour un montant total d'aide départementale de 200 000 €,
- d'autoriser le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F225 – chapitre 204 – fonction 23 – nature 204181 du budget départemental. Les subventions seront versées en une seule fois à la fin de réalisation des opérations et sur présentation des justificatifs correspondants.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT